

Règlement de concours

1. Sont admissibles au présent Concours les résidents de la Belgique âgés de 18 ans ou plus, à l'exception :
 - a. des salariés de l'Organisateur, des membres de leur famille immédiate (époux, parents, enfants, frères ou sœurs, grands-parents et/ou « beaux-parents ») et des personnes ayant vécu au sein du même ménage pendant au moins trois mois durant la période de douze mois précédant la date de début du concours,
 - b. de ses agents ou de toute autre personne ayant un lien professionnel avec le présent concours, et
 - c. **des personnes sous le coup d'une interdiction de stade ainsi que celles qui ont été exclues de tout événement sportif ou qui figurent sur une liste officielle de « hooligans » connus.**

2. **Durée du concours principal:** inscriptions entre le 12 septembre 2015 à 00:00:00 CET et le 12 novembre 2015 à 23:59:59 CET. Pendant la durée du concours principal, un tirage au sort aura lieu parmi les bulletins d'inscription reçus chaque jour, le premier tirage concerne les bulletins reçus le 12 septembre 2015 et le dernier, les bulletins reçus le 12 novembre 2015. Les participants peuvent s'inscrire tous les jours entre 00:00:00 et 23:59:59 pendant la durée du concours principal.

Phase knock-out: Un tirage au sort final sera organisé pour les bulletins reçus entre le 13 novembre 2015 à 00:00:01 CET et le 21 janvier 2016 à 23:59:59 CET. Vous trouverez de plus amples informations concernant le tirage au sort final à la clause 12 ci-dessous.

3. Participation uniquement possible à l'achat d'un produit Lay's ou Pepsi portant l'inscription « #GAMEREADY ». **Veillez conserver l'emballage mentionnant le Concours car il pourra vous être demandé de le fournir à des fins de vérification en cas de gain.** Il est indispensable d'avoir accès à Internet.

4. **Pour participer :**
 - a. Rendez-vous sur le site www.game-ready.com et entrez-y vos coordonnées ainsi que les 4 derniers chiffres du code-barres figurant sur votre paquet promotionnel.
 - b. Vous serez aussitôt inscrit pour participer au tirage au sort pour remporter des billets pour assister à un match à domicile de l'équipe du jour mentionnée sur la page d'accueil du site dans le cadre de l'UEFA Champions League 2015-16. **Veillez noter qu'aucun billet ne donnera accès aux matches à domicile d'une équipe russe qualifiée pour l'UEFA Champions League.**

5. Chaque participant a droit à un maximum de 5 bulletins d'inscription par jour.

6. **Prix :**
 - a. **Concours principale :** chaque jour, 1 Gagnant remportera 1 x 2 billets pour assister à un match à domicile de l'équipe du jour mentionnée lors de la phase de groupes de l'UEFA Champions League, plus une participation aux frais de transport et le logement, conformément à la clause 7 ci-dessous (dans chaque cas, appelé le « Prix »). Le choix du match de groupe de l'équipe mentionnée auquel les billets donneront accès sera laissé à l'Organisateur. Celui-ci s'efforcera, dans la mesure du possible, d'offrir des billets pour le prochain match à domicile de cette équipe devant avoir lieu au moins 11 jours après la date de l'inscription. L'Organisateur se réserve le droit d'offrir des billets pour un match à domicile de cette équipe ayant lieu plus tard ou, à défaut, pour un match à domicile de l'autre équipe la plus proche géographiquement.

- b. **Tirage final** : 1 Gagnant remportera 1 x 2 billets pour un match de la phase à élimination directe de l'UEFA Champions League, au choix de l'Organisateur, plus une participation aux frais de transport et le logement, conformément à la clause 7 ci-dessous.

7. Autres détails et conditions relatifs aux prix :

- a. Le Prix comprend 1 nuit dans une chambre d'hôtel 4* pour le Gagnant et son invité. La réservation sera effectuée par l'Organisateur.
 - b. Le Gagnant pourra être invité à fournir la preuve de son âge et de son identité et à fournir tout autre document que l'Organisateur jugera raisonnable de lui demander afin de vérifier s'il est en droit de réclamer le Prix ;
 - c. Les billets de l'UEFA Champions League sont offerts sous réserve de disponibilité ;
 - d. Toute modification (dans la mesure du possible) concernant le logement effectuée par le Gagnant après confirmation de la réservation peut faire l'objet de frais administratifs facturés par le fournisseur, lesquels seront dus par le Gagnant ;
 - e. Le Gagnant est tenu de se conformer aux conditions des tiers associés au Prix, y compris, mais sans que ce soit limitatif, les conditions de l'agent de voyages et de l'hôtel, les conditions relatives aux billets standard de l'UEFA Champions League, et le règlement du stade de football concerné ;
 - f. L'Organisateur contribuera aux frais de transport du Gagnant et de son invité à hauteur de EUR 220 si l'événement se déroule dans le pays où ils résident OU de EUR 750 s'ils doivent se rendre à l'étranger pour assister à l'événement. Dans les deux cas, la somme leur sera versée par virement bancaire. Tous les frais de transport dépassant la contribution de l'Organisateur seront à charge du Gagnant et de son invité. Le Gagnant répartira lui-même cette participation aux frais de transport entre lui et son invité, comme bon lui semblera.
 - g. Afin de lever toute ambiguïté, le Prix n'inclut pas la nourriture, les boissons, les souvenirs, les pourboires, les frais de stationnement, les excursions et attractions complémentaires ni tous autres frais à caractère personnel qui ne seraient pas explicitement stipulés dans les présentes conditions, et ces frais ne pourront en aucun cas être imputés à l'Organisateur ni au fournisseur d'une partie du Prix ;
 - h. Les Gagnants assument l'entière responsabilité de leur comportement et de celui de leur invité lors de l'événement. L'Organisateur se réserve le droit, à son absolue discrétion, d'exclure le Gagnant et/ou son invité du Prix s'ils ne se conforment pas à ses instructions ou à celles de toute société associée au Prix, ou si le Gagnant et/ou son invité adoptent un comportement dangereux pour eux-mêmes ou pour le public, un comportement antisocial ou un comportement occasionnant une gêne ou des nuisances à des tiers.
8. Sauf stipulation contraire, les Prix ne peuvent être ni transférés ni échangés, et les éléments non pécuniaires ne peuvent pas être échangés contre espèces ou toute autre forme de rémunération. Si, pour quelque raison que ce soit, le Gagnant ne prend pas possession de l'un quelconque élément du Prix au moment spécifié par l'Organisateur, il perdra ledit élément et, sauf convention contraire, aucune espèce ou autre forme de compensation ne lui sera octroyée en remplacement de cet élément. Si, en raison de circonstances imprévues, le Prix n'est pas disponible, l'Organisateur se réserve le droit de lui substituer un autre Prix de valeur équivalente ou supérieure, selon sa seule appréciation.

9. Des informations plus détaillées sur la façon dont les billets seront distribués seront incluses dans l'avis envoyé au Gagnant.
10. **Sélection des gagnants :** tous les bulletins d'inscription valables reçus par l'Organisateur pendant la Durée du concours principal seront intégrés dans le tirage au sort du jour, qui aura lieu dans un délai de 3 jours ouvrables. Le tirage au sort sera effectué par PromoVeritas, service indépendant de vérification des concours.
11. **Notification au Gagnant :** Les personnes sélectionnées comme gagnants potentiels seront contactées via l'adresse e-mail qu'elles auront communiqué au moment de leur inscription dans un délai de trois jours ouvrables suivant le tirage au sort, et seront invitées à participer à une question subsidiaire. Les personnes qui donnent la bonne réponse à la question subsidiaire endéans les 24h seront déclarées gagnantes. Le jugement de si la réponse est correcte ou non incombe à PromoVeritas. Celles qui échoueront seront disqualifiées et un autre gagnant potentiel sera sélectionné. Si le participant ne répond pas aux communications dans un délai de 24h après la première prise de contact et/ ou s'il ne donne pas la bonne réponse à la question subsidiaire, l'Organisateur se réserve le droit de le disqualifier et d'attribuer ce Prix à un autre Gagnant sélectionné de la même manière.
12. **Tirage au sort final :** tous les bulletins d'inscription enregistrés entre le 13 novembre 2015 à 00:00:00 et le 21 janvier 2016 à 23:59:59 seront intégrés dans un tirage dont le gagnant remportera deux billets pour un match de la phase à élimination directe de l'UEFA Champions League (« Tirage au sort final »), conforme aux articles 10 et 11.
13. Les participants doivent s'inscrire sous leur nom légal. L'Organisateur se réserve le droit de disqualifier tout participant qui utiliserait plusieurs noms et de l'obliger à restituer le Prix qu'il aurait gagné. L'Organisateur vérifiera si les participants satisfont aux critères de participation. L'Organisateur demandera les informations qu'il jugera raisonnablement nécessaires à cette fin, et la remise d'un Prix pourra être différée jusqu'à ce que l'Organisateur ait procédé à cette vérification.
14. S'il s'avère qu'un Gagnant a enfreint l'une des présentes conditions, et notamment si une personne n'a pas respecté les restrictions de participation, l'Organisateur pourra toujours exercer son droit de disqualifier cette personne et exiger que le Prix lui soit restitué ou remboursé, et ce même si le Prix a été attribué et/ou effectivement remis au participant ou au Gagnant du prix en question.
15. Il est interdit au Gagnant de revendre des billets ou tout autre élément du Prix.
16. Il incombe au gagnant de payer tout impôt dû à la suite de l'octroi ou de la réception du Prix.
17. **Conditions de transport :** aucun frais ne sera dû à un quelconque participant pour sa participation à ce concours. Il incombe à chaque participant de faire en sorte de prendre congé et/ou de se libérer de ses études ou d'activités connexes pour participer au concours et/ou prendre possession du Prix, sous sa seule responsabilité.
18. Aucune assurance n'est fournie avec le Prix. Le Gagnant et (le cas échéant) son invité devront souscrire toutes les assurances (y compris mais de manière non exhaustive, une assurance santé et une assurance voyage, une assurance contre le vol, la perte de biens et les dégâts matériels) nécessaires ou recommandées, à leurs propres frais. L'Organisateur ne donne aucune garantie par rapport au Prix fourni et, dans les limites permises par la

loi, décline toute responsabilité à l'égard du Gagnant quant à un Prix, à son adéquation aux fins auxquelles il est destiné, à sa qualité marchande ou autre.

19. Si le Prix nécessite un déplacement international, le Gagnant et son éventuel invité devront avoir en leur possession des passeports en cours de validité estampillés de tous les visas requis, et ayant une validité d'au moins six (6) mois au-delà des dates de voyage proposées ou de toute autre durée requise par une réglementation applicable. Ces passeports et leurs titulaires ne peuvent pas être visés par une restriction du droit de voyager à destination et en provenance du ou des pays concerné(s). Les autorités de contrôle des passeports et les autorités nationales peuvent se réserver le droit de refuser l'entrée au Gagnant et/ou à son invité. L'Organisateur ne garantit en aucun cas la capacité de voyager du Gagnant, et n'assumera aucun supplément de frais en cas de refus d'entrée sur un territoire.
20. Il incombe au Gagnant et à son invité de consulter les avertissements aux voyageurs émis par les autorités, et de décider s'ils acceptent de prendre le risque de voyager vers cette destination. L'Organisateur ne pourra être tenu pour responsable de tout préjudice ou perte subi par un Gagnant ou son invité du fait du non-respect par ces derniers des avertissements aux voyageurs émis par des autorités. Le Gagnant et son invité sont tenus de respecter la réglementation du pays de destination du Prix en matière de santé et de vaccination, et il leur incombe de prendre les mesures nécessaires à cet effet.
21. L'Organisateur ne pourra être tenu pour responsable et n'assumera aucune responsabilité à l'égard de tout préjudice ou perte subi par un Gagnant ou son invité si celui-ci ne réclame pas son Prix en raison d'avertissements ou de recommandations des autorités concernant le(s) pays de destination ou pour toute autre raison l'ayant poussé à renoncer au voyage. En particulier, l'Organisateur n'aura aucune obligation de donner un autre prix, un équivalent en espèces ou une autre compensation si un Gagnant et/ou son invité ne réclame pas son prix pour quelque raison que ce soit.
22. Le Gagnant et son invité sont tenus de se conformer aux conditions et limitations des compagnies aériennes, des autres transporteurs et des lieux associés au Prix. En particulier, ils sont tenus de suivre toutes les directives et instructions relatives à la santé et à la sécurité, et de se conformer à toutes les dispositions légales et réglementaires applicables.
23. Tous les bulletins d'inscription doivent être remplis et enregistrés par le participant lui-même. Les inscriptions globales effectuées par des groupes professionnels, des groupes de consommateurs ou des tiers ne seront pas acceptées. Les bulletins incomplets ou illisibles, les inscriptions effectuées par des macros ou d'autres moyens automatiques (y compris les systèmes programmés à cette fin), et les bulletins qui ne satisfont pas pleinement aux présentes conditions seront disqualifiés et ne seront pas pris en compte. S'il s'avère qu'un participant utilise un(des) ordinateur(s) pour contourner cette condition, par exemple en utilisant un « script », un procédé à « force brute » masquant son identité, en manipulant les adresses IP, en utilisant des identités autres que la sienne ou tout autre moyen automatique destiné à faire enregistrer des bulletins d'inscription supplémentaires d'une façon qui n'est pas compatible avec l'esprit du concours, les bulletins enregistrés par ce participant seront disqualifiés et tout Prix sera annulé.
24. Aucune responsabilité ne sera acceptée en cas de perte, de dégradation ou de retard des bulletins d'inscription ou d'une quelconque défaillance du réseau, du matériel informatique ou d'un logiciel. Les preuves d'envoi ne seront pas acceptées comme preuves de réception.

25. L'Organisateur n'utilisera les données personnelles communiquées qu'aux seules fins de gestion du concours et à aucune autre fin, à moins d'avoir obtenu votre autorisation.
26. Sauf disposition particulière dans les présentes dispositions et dans les limites permises par la loi, toutes les conditions, garanties et déclarations prévues par loi, que ce soit de manière implicite ou explicite, sont exclues par les présentes dispositions. Dans les limites permises par la loi, nous déclinons toute responsabilité à l'égard d'un participant ou du Gagnant d'un Prix liée à ou découlant de ce concours, quelle qu'en soit la cause, notamment à l'égard de tous coûts, dépenses, prix annulés, dommages et autres créances, à la condition qu'aucune des présentes dispositions n'ai pour effet de limiter ou d'exclure notre responsabilité en cas de dommage corporel ou de décès dus à notre négligence ou en cas de déformations frauduleuses de la réalité. Afin de lever toute ambiguïté, le présent paragraphe s'applique également à l'égard de tout Prix fourni par un fournisseur tiers.
27. Si, pour quelque raison que ce soit, la Concours ne peut pas être organisée comme prévu pour des raisons telles que, sans que ce soit limitatif, une manipulation frauduleuse, une intervention non autorisée, une fraude, une défaillance technique ou toute autre cause indépendante de la volonté de l'Organisateur qui compromet la gestion, la sécurité, l'équité, l'intégrité ou le bon déroulement de ce concours, l'Organisateur se réserve le droit (sous réserve des instructions écrites données en vertu de la loi applicable) de disqualifier toute personne falsifiant le processus de participation et d'annuler, modifier, suspendre le concours ou y mettre un terme.
28. En cas d'acte, d'oubli, d'événement ou de circonstance indépendants de la volonté de l'Organisateur et empêchant ce dernier de se conformer aux présentes conditions, l'Organisateur ne pourra être tenu pour responsable de défaut d'exécution ou de retard dans l'exécution de son obligation.
29. Si, pour quelque raison que ce soit, l'un des événements ne peut être organisé comme prévu, notamment une annulation ou toute autre cause indépendante de la volonté de l'Organisateur et ayant une incidence sur le déroulement ou l'organisation de cette concours, l'Organisateur pourra décider, à sa seule discrétion, d'annuler le Prix et de ne pas redistribuer d'autres billets au Gagnant.
30. Le Gagnant convient que, une fois le Prix remis au Gagnant, l'Organisateur ne pourra être tenu pour responsable en cas d'annulation, de modification, de report ou de reprogrammation du Prix ou d'une partie de celui-ci (y compris sans que ce soit limitatif du match de Champions League concerné) pour quelque raison que ce soit, à quelque moment que ce soit. Dans pareil cas, l'Organisateur n'aura aucune obligation de fournir un Prix alternatif ou de rembourser les dépenses encourues par le Gagnant ou son invité à la suite du gain ou de l'acceptation Prix.
31. Les Gagnants peuvent être invités à participer à des activités publicitaires raisonnables dans le cadre de ce Concours.
32. Toutes les données personnelles relatives aux participants seront utilisées exclusivement aux fins de la présente concours par l'Organisateur et/ou par un agent désigné par lui pour aider à l'organisation de la concours au nom de l'Organisateur, et ne seront pas divulguées à des tiers à une autre fin sans l'autorisation préalable de la personne concernée, et ce conformément à la loi du 8 décembre 1992 relative aux données personnelles. En participant à ce concours, vous acceptez que vos données personnelles soient utilisées par l'Organisateur et/ou tout agent désigné par lui pour aider à l'organisation du concours aux fins de la gestion de celui-ci (y compris la publication de

votre nom complet et de votre pays et/ou leur divulgation à des tiers sur demande si vous êtes le Gagnant) et à toutes autres fins auxquelles vous aurez consenti.

33. En participant à ce Concours, tous les participants seront réputés avoir accepté et être liés par les présentes conditions.

34. Ce Concours est régie par le droit de belge, et les participants acceptent de se soumettre à la compétence exclusive des tribunaux de Bruxelles.

Organisateur – PepsiCo Belux SPRL, Da Vincilaan 3, 1935 Zaventem.
Veuillez ne pas envoyer de bulletins d'inscription à cette adresse.